

Jeudi 18 novembre 2010 - 12:05

Lancement d'un site internet d'évaluation des médicaments par les patients

PARIS, 18 novembre 2010 (APM) - La société néerlandaise Insight Pharma Services BV a lancé début novembre la version française d'un site internet, meamedica.fr, qui permet aux patients de donner leur avis et de noter les médicaments qu'ils prennent.

Sur ce site, les internautes ont la possibilité de remplir une fiche d'évaluation d'un médicament (présenté sous son nom de marque et sa dénomination commune internationale, DCI), comprenant un commentaire général et une note globale sur une échelle de 1 à 5.

Ils notent également à l'aide de la même échelle l'efficacité de la spécialité, ses effets secondaires, leur gravité et sa facilité d'emploi.

Chaque avis, que les internautes peuvent commenter, est vérifié avant publication par un pharmacien français, a indiqué l'entreprise à l'APM.

Cette vérification prend en compte le nombre d'avis venant d'une même adresse internet, le vocabulaire et les expressions utilisées, et le nombre d'avis émis par un utilisateur pour un même médicament.

Dans un communiqué annonçant le lancement du site, Insight Pharma Services présente meamedica.fr, déclinaison d'un site lancé aux Pays-Bas fin 2008, comme "le site internet indépendant par excellence sur lequel les gens peuvent donner leur avis sur l'utilisation d'un médicament".

"Les patients y trouvent un soutien dans l'utilisation de leur médicament et lors des recherches vers des alternatives", ajoute le texte.

Jeudi, le site comptait environ 700 avis, la catégorie de médicament la plus commentée étant les contraceptifs (environ 8% du total des avis), suivis par les antidépresseurs (6%) et les traitements de la douleur (5%).

Les avis, publiés de façon anonyme, sont consultables par nom de médicament et par catégorie.

Dans le communiqué, Wendela Wessels, pharmacien et directrice générale d'Insight Pharma Services, explique qu'elle a décidé de créer ce site afin de répondre aux demandes d'informations sur les médicaments émanant des patients qui fréquentent sa pharmacie.

Dans une interview à l'APM, la dirigeante a indiqué que le modèle d'affaires de son entreprise reposait non pas sur la publicité mais sur la vente à des tiers des contenus générés par le site internet.

Aux Pays-Bas, les clients de l'entreprise, qui sont principalement des pharmaciens et des compagnies d'assurance, utilisent ces contenus pour enrichir leur propre site internet par l'intermédiaire de "widgets" a-t-elle expliqué. Le site néerlandais compte à ce jour plus de 11.000 avis.

Aucun laboratoire pharmaceutique n'est pour le moment client d'Insight Pharma Services, a-t-elle précisé.

La société, dont les capitaux proviennent principalement de fonds privés familiaux, ne compte pas encore de clients en France, a-t-elle ajouté, sans souhaiter donner leur nombre aux Pays-Bas.

Outre la vente de contenus, le site se réserve le droit de transmettre à des tiers les adresses de courrier électronique des personnes inscrites à des fins commerciales, peut-on lire dans les mentions légales du site.

En dehors de la France et des Pays-Bas, le site a également été lancé en Allemagne, en Suisse et en Autriche et doit l'être sous peu en Espagne et en Italie.

La société ne souhaite pas pour le moment le déployer au Royaume-Uni, en raison des interférences possibles avec la réglementation américaine qu'Insight Pharma Services n'a pas encore étudié.

Wendela Wessels a indiqué à l'APM que sa société avait du point de vue réglementaire fait vérifier par un avocat que son site était en conformité avec la réglementation européenne sur la publicité des médicaments, mais qu'elle n'avait pas cherché à entrer en contact avec les autorités sanitaires françaises pour s'assurer de la légalité des contenus publiés sur le site.

cm/eh/APM

redaction@apmnews.com

CMNKI002 18/11/2010 12:04 VIP